



## COMMISSION REGIONALE DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

### PROCÈS-VERBAL n°03

---

**Réunion du :** Mercredi 26 avril 2023 à 17h30

---

**Présidence :** Me Xavier TORBIERO

---

**Présents :** Me Béatrice DELESTRADE et M. Jean-Jacques VAYTET

---

**Assiste :** Mme Camille TORRENTE, Responsable Juridique

---

La Commission de surveillance,

Ayant préalablement désigné son président en la personne de M. Xavier TORBIERO.

Saisie d'elle-même, conformément à l'article 16 des Statuts de la Ligue, afin d'effectuer le tirage au sort permettant de déterminer l'ordre de :

- Présentation des programmes des candidats, annexés à la Convocation à l'Assemblée Générale.
- Présentation des listes le jour de l'Assemblée Générale.
- Présentation orale des candidats, le jour de l'Assemblée Générale.

La présente Commission rappelle également les différentes règles régissant les élections de chacun des District, précisées dans les Statuts de chacune des instances et notamment concernant les pouvoirs, les modalités de vote...

Il est précisé que les Présidents de clubs, candidats au Comité de Direction ou à la délégation pour l'Assemblée Générale de Ligue, peuvent voter et représenter leur club, lors de l'Assemblée Générale.

La C.R.S.O.E. informe les candidats présents que le temps de parole octroyé aux têtes de listes lors de l'Assemblée Générale pour la présentation des programmes sera de cinq minutes.

\*\*\*\*\*

### DISTRICT GRAND VAUCLUSE

Rappelant les deux listes candidates au Comité de Direction du District Grand Vaucluse, toutes deux validées lors des réunions de la Commission de Céans, du 17 et 18 avril 2023 :

- Liste du candidat Jean-Marc URTIS : « *Le football amateur, notre passion, notre priorité* ».
- Liste du candidat Christophe BENOIT « *Actions foot* ».

Considérant que suite à l'invitation desdits candidats par la C.R.S.O.E. au tirage au sort des listes dans le cadre de la campagne électorale, MM. Christophe BENOIT, Benjamin RANC, Jean-Marc URTIS et François PEREZ étaient présents.

Considérant que la Commission décide que la première liste tirée sera première :

- Dans la présentation des programmes des candidats, annexés à la Convocation à l'Assemblée Générale.
- Pour la présentation des listes le jour de l'Assemblée Générale.
- Pour la présentation orale des candidats, le jour de l'Assemblée Générale.

Que Mme Béatrice DELESTRADE, membre de ladite Commission, tire la première boule dans la vasque, dans laquelle se trouve le nom : « *Liste de M. Christophe BENOIT, Actions Foot* ».

Considérant que la Commission ouvre la seconde boule, à titre de vérification, dans laquelle se trouve le nom : « *Liste de M. Jean-Marc URTIS, Le football amateur, notre priorité, notre passion* ».

Considérant ainsi que la C.R. de Surveillance des Opérations Electorales acte le fait que la liste de M. BENOIT sera la première dans la présentation des programmes des candidats, pour la présentation des listes et la présentation orale des candidats le jour de l'Assemblée Générale.

Que la liste de M. URTIS sera donc la seconde présentée.

\*\*\*\*\*

## DISTRICT PROVENCE

Rappelant les deux listes candidates au Comité de Direction du District Grand Vaucluse, toutes deux validées lors des réunions de la Commission de Céans, du 17 et 18 avril 2023 :

- Liste du candidat Francis AICARDI.
- Liste du candidat Frank KODJABACHIAN « *Ensemble pour la Provence* ».

Considérant que suite à l'invitation desdits candidats par la C.R.S.O.E. au tirage au sort des listes dans le cadre de la campagne électorale, Mme Céline SCIORTINO et MM. Frank KODJABACHIAN et Sébastien FILIPPINI étaient présents.

Considérant que la Commission décide que la première liste tirée sera première :

- Dans la présentation des programmes des candidats, annexés à la Convocation à l'Assemblée Générale.
- Pour la présentation des listes le jour de l'Assemblée Générale.
- Pour la présentation orale des candidats, le jour de l'Assemblée Générale.

Que Mme Béatrice DELESTRADE, membre de ladite Commission, tire la première boule dans la vasque, dans laquelle se trouve le nom : « *Liste de M. Francis AICARDI* ».

Considérant que la Commission ouvre la seconde boule, à titre de vérification, dans laquelle se trouve le nom : « *Liste de M. Frank KODJABACHIAN, Ensemble pour la Provence* ».

Considérant ainsi que la C.R. de Surveillance des Opérations Electorales acte le fait que la liste de M. AICARDI sera la première dans la présentation des programmes des candidats, pour la présentation des listes et la présentation orale des candidats le jour de l'Assemblée Générale.

Que la liste de M. KODJABACHIAN sera donc la seconde présentée.

\*\*\*\*\*

**Le Président,  
Me Xavier TORBIERO**

A handwritten mark in blue ink, possibly a signature or a scribble, located in the upper right corner of the page. It consists of several overlapping, curved lines.